

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC75

présenté par  
M. Breton  
-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Après l'alinéa 98, insérer les deux alinéas suivants :

« - L'éducation à l'économie

« Face aux défis économiques du XXIème siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'économie au cours de leur cursus scolaire. Cette éducation doit sensibiliser aux réalités du monde économique et professionnel, du marché du travail, des professions et des métiers, du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement de l'économie doit être un impératif de notre système éducatif.